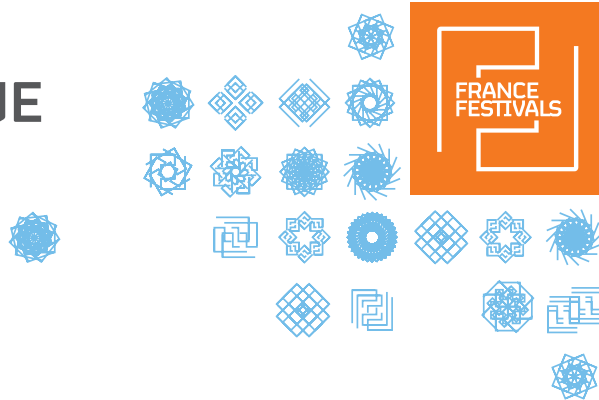


# REJOINDRE LE RESEAU DES FESTIVALS DE MUSIQUE ET DU SPECTACLE VIVANT



## POURQUOI ADHÉRER ?

France Festivals :

**INFORME** ses membres sur l'actualité, les nouvelles réglementations et chiffres-clés en matière de législation sociale, de droit au travail, de réglementation fiscale et de normes juridiques.

**CONSEILLE** et soutient ses membres face à la complexité des réglementations administratives et leur propose une assistance dans la conduite de leurs projets.

**ACCOMPAGNE** ses membres et organise des formations dont l'offre a été amplifiée depuis 2006. France Festivals propose des sessions à des conditions très avantageuses pour ses adhérents.

**CRÉE** des espaces de dialogue et de rencontre entre les adhérents et facilite ainsi la mise en œuvre de projets partagés.

**AMÉNAGE** des plateformes de travail entre les différents métiers (administrateurs/trices, chargés de communication et de relations publiques, programmeurs...).

**NÉGOCIE** des accords spécifiques au bénéfice de ses adhérents (Accord négocié avec la SACEM, négociations groupées auprès de fournisseurs...).

**COMMUNIQUE COLLECTIVEMENT** au plan national et international sur l'offre de programmation de ses membres (site internet bilingue, présence à des salons professionnels, adhésion au Cluster tourisme et culture d'Atout France).

## COMMENT ADHÉRER À FRANCE FESTIVALS ?

France Festivals est **un réseau de festivals de musique et du spectacle vivant**. Les membres qu'il représente, adhèrent selon **un tarif** qui varie **en fonction du budget du festival**.

Les **conditions d'admission** reposent sur des critères précis :

- la notoriété
- l'ancienneté et la pérennité
- le rayonnement régional, national, international
- la qualité de la programmation
- l'existence d'une structure juridique et administrative
- les équilibres financiers

Afin d'instruire la demande d'admission d'un festival, **un dossier doit être déposé auprès de l'administration de France Festivals** comprenant les documents de présentation de la manifestation depuis 3 ans (programmation, bilan moral, documents de communication, comptes de résultats des 3 dernières années...).

Le formulaire de demande d'admission signé accompagnera cet envoi.

Après examen par le Conseil d'Administration, l'adhésion du nouveau festival devient effective dès le versement de la cotisation annuelle.